

Amundi Index Solutions

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 5, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. de Luxembourg B206-810

(la « **Société** »)

Luxembourg, le 5 mars 2026

AVIS AUX ACTIONNAIRES du compartiment

AMUNDI NYSE ARCA GOLD BUGS **(le « Compartiment »)**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts (les « **Statuts** ») et dans le dernier prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de changer d'indice de référence (le « **Changement** ») et, par conséquent, de nom de Compartiment, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les modifications relatives au Compartiment seront effectuées entre 6 mai 2026 et le 21 mai 2026. Pendant cette période, le Compartiment pourrait ne pas être en mesure de respecter son objectif d'investissement. Une fois les modifications mises en œuvre, un avis sera disponible sur www.amundiETF.com pour confirmer la date d'effet des modifications (la « Date d'effet »).

	Avant la Date d'effet	À la Date d'effet
Nom du Compartiment	Amundi Nyse Arca Gold Bugs	Amundi Gold Miners
Indice de référence du Compartiment	NYSE Arca Gold BUGS Index Ticker de l'indice : HUINTR	Solactive Developed Markets Pure Gold Miners Index NTR (USD) Ticker de l'indice : SODPGMN

Ces modifications seront reflétées dans le prochain Prospectus.

• **Si les Actionnaires ne sont pas d'accord avec les modifications, les Actionnaires qui souscrivent ou rachètent habituellement des Actions du Compartiment sur le marché primaire peuvent racheter leurs Actions sans frais (à l'exception des frais acquis par le Compartiment**

pour empêcher la dilution de l'investissement des actionnaires), pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis, qui est uniquement notifié sur le site web de la Société dédié aux avis aux actionnaires, conformément au Prospectus.

- **Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que, si les Actions du Compartiment sont vendues sur un marché ou une bourse, les Actionnaires peuvent se voir facturer des commissions de courtage sur la vente d'Actions du Compartiment.**

- **Si les Actionnaires sont d'accord avec les modifications, aucune action n'est requise de la part des Actionnaires.**

Le Prospectus sera mis à disposition par la Société de gestion sur simple demande ou pourra être consulté sur les sites web www.amundi.com et www.amundi-etf.com à la Date d'effet ou aux alentours de celle-ci.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.
Pour le Conseil d'administration